

Psychologue de l'Education Nationale

**Spécialité : Education, Développement,
Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle**

Psy-EN EDCO (ex COP) depuis le 1^{er} septembre 2017

*Il se réfère au **Code de déontologie des psychologues** et pose un postulat humaniste, un pari éducatif. Tout élève est une personne en développement, aux potentialités avérées et insoupçonnées, capable d'autonomie et de devenir un sujet acteur-auteur de son orientation.*

Il contribue à la réussite scolaire de tous les élèves...

- ✓ Il contribue à favoriser une approche bienveillante de l'école
- ✓ Il accompagne les jeunes dans leur développement psychologique, cognitif et social
- ✓ Il intervient auprès des élèves en difficulté, en situation de handicap, en risque de décrochage ...
- ✓ Il accompagne les élèves et leurs familles, les étudiants ou les jeunes adultes dans l'élaboration de leurs projets d'orientation scolaire, universitaire et professionnel
- ✓ Il contribue à la lutte contre les effets des inégalités sociales, à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle
- ✓ Il participe à la conception et à la mise en œuvre du Parcours Avenir au sein des établissements
- ✓ Il travaille en concertation avec divers partenaires internes ou externes à l'EN
- ✓ Il participe à la réflexion et à l'analyse des effets des procédures d'orientation et d'affectation
- ✓ Il peut intervenir dans le cadre de situations particulières comme les cellules de crise

**Il est à l'écoute des
collégiens, des lycéens,
des jeunes adultes...
et des équipes**



**Il intervient dans les
établissements scolaires
et au sein du Centre
d'Information et
d'Orientation (CIO)**